

ARRÊTÉ n° 2022/51

Le Maire de la Commune de LE TEIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu la demande présentée par Monsieur GRIFFE Gérard ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des participants lors du rassemblement organisé dans le cadre de la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 ;

ARRÊTE,

Article 1^{er}: Monsieur GRIFFE Gérard, responsable de l'organisation des cérémonies patriotiques, est autorisé à organiser la cérémonie de l'Armistice du 11 novembre 1918 devant le monument aux morts Rue Vincent Touchet le vendredi 11 novembre 2022 à partir de 09 heures 30.

Un rassemblement sera organisé devant la mairie.

Le cortège se dirigera ensuite vers la place Jean Macé pour rejoindre le monument aux morts Rue Vincent Touchet.

Article 2 : Le stationnement sera interdit rue Vincent Touchet, partie comprise entre la rue de l'église et la rue Henri Dunant, le vendredi 11 novembre 2022 de 08 heures à 14 heures.

Article 3 : La circulation sera interdite le **vendredi 11 novembre 2022** de 08h00 à 14h00 rue Vincent Touchet, partie comprise entre la rue de l'église et la rue Henri Dunant. .

Une déviation sera mise en place pour les véhicules circulant sur la rue Vincent Touchet dans le sens Sud/Nord ; les véhicules devront emprunter la rue Henri Dunant, le boulevard Jean Jaurès pour rejoindre la rue de l'église.

Les véhicules circulant rue de l'Église en direction de la rue Vincent Touchet seront déviés par la rue du 8 Mai 1945, l'avenue de l'Europe Unie puis la rue Charles de Gaulle.

Article 4 : La circulation place Jean Macé sera interdite.

Article 5 : La signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Préfet de l'Ardèche,
- Monsieur le pétitionnaire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie du TEIL,
- La Police Municipale,

et pour information à :

- Monsieur le commandant du Centre de Secours du Teil,
- Centre Technique Municipal,

Fait à Le Teil, le 8 novembre 2022

Le Maire,


Olivier PEVEREL

Certifié exécutoire

Affiché le : 08/11/2022